

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 JUIN 2009**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, COSSERON, DURAND,
HAMEL/BRUN, LAVENAC, ORIOT, PINEL, VIDEAU.
Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU,
DURVILLE, LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE,
RICHET, SAINT MARTIN.

Absents : Mmes : DE SMET (*excusée, pouvoir à C. HAMEL-BRUN*)
HOCHET (*excusée, pouvoir à M. LAVENAC*)
VAUCLAIR (*excusée, pouvoir à M. ASSELINE*)
Mr : CUIROT (*excusé, pouvoir à P.ESTRADE*)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire, Pierre ESTRADE, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Olivier SAINT-MARTIN est désigné secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 18/05/2009

En l'absence d'observation particulière, ce document est adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A – Constitution de la Commission de Délégation de Service Public

Le Maire rappelle que le 18 mai dernier, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion du Domaine de la Baronnie en Délégation de Service Public et de lancer cette procédure. Il convient aujourd'hui de constituer la Commission de Délégation de Service Public qui, réglementairement, devra arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre, ouvrir les offres, les examiner et émettre son avis avant choix du délégataire par le Maire.

Les listes « Unis pour Bretteville » et « Un nouvel élan pour Bretteville » ayant présenté une liste de candidats, le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret et, après dépouillement par les scrutateurs Alain COLOMBE et Pierre LILLE, la Commission de Délégation de Service Public est ainsi constituée :

- **Membres titulaires** : Martine LAVENAC, Jean-Paul DAUNOU, Sophie HOCHET, Daniel LE BLASTIER et Catherine de SMET.
- **Membres suppléants** : Elisabeth DURAND, François OZENNE, Anita COSSERON, Alain COLOMBE et Jean LEMARIÉ,

Le Maire étant Président de droit.

B – Tarification de la restauration scolaire et adoption du règlement intérieur

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint, animateur-rapporteur du groupe de travail « tarification restauration scolaire » relate les réflexions menées par le groupe de travail depuis janvier 2009 au cours desquelles il est apparu que le système en place devait être en partie conservé notamment en ce qui concerne la tarification dégressive appliquée à partir du 2^{ème} enfant (*mais uniquement pour les familles brettevillaises*) et qu'il y avait lieu d'éviter aux familles d'avoir une démarche spécifique vers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), d'où l'intérêt de la mise en place d'une tarification au QF (*quotient familial*) en Mairie. Il présente ensuite les conclusions du groupe.

Après un large débat, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les propositions du groupe de travail, à savoir :

- **Pour les familles brettevillaises :**
 - * mise en application du QF calculé selon les modalités de la CAF dans le cadre de l'inscription des enfants au service de restauration scolaire,
 - * principe conservé d'une tarification 1^{er} enfant et à partir du 2^{ème} enfant, à savoir :
 - ➡ 3,45 € pour le 1^{er} enfant et 2,80 € à partir du 2^{ème} enfant,
 - * la tarification « à partir du 2^{ème} enfant » s'appliquera dès lors qu'un enfant aîné fréquentera les écoles Élémentaire ou Maternelle de la commune.
- **Pour les familles non brettevillaises :**
 - * tarif unique à 3,60 € (*aucune référence au nombre d'enfants et au QF*),
- **détermination des tarifs :**

Quotient familial	prix du repas 1 ^{er} enfant	prix du repas à partir 2 ^{ème} enfant
Enfant brettevillais :		
Inférieur à 245 €	0,80 €	0,50 €
de 246 à 290 €	1,10 €	0,80 €
de 291 à 335 €	1,40 €	1,10 €
de 336 à 380 €	1,70 €	1,40 €
de 381 à 425 €	2,00 €	1,70 €
de 426 à 475 €	2,30 €	1,90 €
de 476 à 520 €	2,60 €	2,05 €
de 521 à 565 €	2,80 €	2,20 €
de 566 à 610 €	3,00 €	2,35 €
de 611 à 655 €	3,15 €	2,50 €
de 656 à 700 €	3,30 €	2,65 €
Supérieur à 700 €	3,45 €	2,80 €
Enfant non Brettevillais		
	3,60 €	3,60 €
Adulte		
	4,55 €	

Ces dispositions s'appliqueront dès la rentrée scolaire 2009/2010.

C'est également à l'unanimité que le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du service de restauration scolaire.

Valérie PINEL souligne que les Élus de l'opposition s'estiment satisfaits d'arriver à ce résultat car une tarification au quotient familial est plus juste.

Élisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales, précise que, comme par le passé, les familles brettevillaises auront toujours la possibilité de solliciter des bourses « restauration scolaire » près du CCAS. Elles leur seront accordées en fonction de leurs revenus selon le barème du QF défini par le Conseil d'Administration du CCAS (*il figure sur le site Internet de la commune*).

Jean-Paul DAUNOU clôt ce dossier en annonçant, qu'en fin d'année, le groupe de travail fera le bilan de l'application de cette nouvelle tarification.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, présente et commente ce rapport annuel établi par Caen la Mer. S'ensuit alors un échange questions/réponses au cours duquel des informations sont données : forte probabilité d'implantation d'un second point de collecte « textiles » en apport volontaire négociée par la communauté d'agglomération avec des associations d'insertion type Croix-Rouge, Aredat, Emmaüs, etc... et implantation d'un conteneur à verres supplémentaire.

IV – EFFACEMENT DES RÉSEAUX « quartier Concorde phase 1 »

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, rappelle que le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur ce sujet le 08/09/2008 sur la base d'une participation communale de 133 400 € correspondant à un coût des travaux estimé par le SDEC (*syndicat intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados*). Depuis, la consultation réglementaire des entreprises a eu lieu et le syndicat, ayant maintenant connaissance du coût réel des travaux, nous a notifié la participation définitive de la commune qui s'élève à 108 852,40 €.

En conséquence, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, confirme sa décision de procéder à l'effacement des réseaux « quartier Concorde phase 1 ».

V – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Pierre ESTRADÉ soumet au Conseil Municipal, qui l'accepte, ce point non prévu à l'ordre du jour puisque présenté en Mairie le 8 juin, donc après l'envoi des convocations.

Il passe ensuite la parole à Olivier SAINT-MARTIN, Conseiller Municipal Délégué Président de l'AGACSBO, qui rappelle que le CTL (*contrat temps libres*) est échu depuis le 31/12/2008 et que la Caisse d'Allocations Familiales propose d'y substituer le « Contrat Enfance Jeunesse » qui, pendant 4 ans, interviendra dans le cofinancement des structures d'accueil destinées à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse pour tout ou partie des anciennes actions mises en place ainsi que pour les nouvelles.

Il précise que seraient éligibles au « Contrat Enfance Jeunesse » de notre commune, toutes les actions mises en place dans le cadre des centres aérés et des stages multisports au titre des actions existantes et du RAM (*relais d'assistantes maternelles*) pour les actions nouvelles ; 2008 étant l'année de référence. Par contre, les actions « atout sports » et « activités périscolaires » ne le seraient plus étant entendu qu'elles disparaîtraient d'une façon dégressive.

Élisabeth DURAND informe que la demande de subvention du dossier « RAM » sera, comme le « Contrat Enfance Jeunesse », examiné par le Conseil d'Administration de la CAF le 25 juin prochain.

C'est **à l'unanimité**, que le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le « Contrat Enfance Jeunesse ».

VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des Travaux et des Affaires Économiques, fait le point sur les travaux :

- ✓ Rue du Colombier : Caen la Mer a débuté le remplacement d'une partie du réseau d'eaux usées et, parallèlement, le Syndicat d'eau remplace une partie du réseau d'eau potable. L'achèvement de ces chantiers devrait intervenir en fin de semaine.
- ✓ Ensuite, commencera le réaménagement de la placette située le long de la route de Bretagne à l'entrée de la rue du Colombier,
- ✓ Démarrera prochainement la mise aux normes des derniers abris bus,
- ✓ Caen la Mer interviendra début juillet pour les travaux sur une partie du réseau d'assainissement.

Pierre ESTRADÉ, Maire,

- ✓ répondant à une question écrite de Jean LEMARIÉ, indique que conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, les convocations aux réunions de commissions doivent être adressées au moins 8 jours à l'avance sauf cas exceptionnel. Or, la réunion de la Commission Circulation du 3 juin écoulé revêtait un caractère d'urgence puisque

nous devons prendre une décision pour le 5 juin alors que nous n'avons eu connaissance de la question à régler que le 27 mai,

- ✓ donne connaissance des horaires d'été de la Mairie du 6 juillet au 23 août inclus : fermeture à 17 h au lieu de 17 h 30 et suppression des permanences du samedi matin. Il informe également des nouveaux horaires d'été de la Poste : fermeture à 17 h 30 au lieu de 18 h du 13 juillet au 16 août,
- ✓ suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission des Affaires Scolaires et des Affaires Sociales, a décidé que la commune renouvelerait pour une durée de 3 ans le contrat de fourniture des repas à la restauration scolaire en liaison froide avec Resteco, notre prestataire actuel,
- ✓ indique que le Comité de Jumelage Ounck nous informe avoir pris la décision de reporter la venue de nos amis sénégalais programmée à l'automne pour fêter le 10^{ème} anniversaire du jumelage. Cette décision est motivée par le fait que, suite aux récentes élections municipales, la communauté rurale est maintenant dirigée par de nouveaux Élus et qu'il faut leur laisser le temps de « s'imprégner » de notre partenariat,
- ✓ informe de l'évolution du projet de mandat de Caen la Mer qui sera proposé à l'approbation du Conseil Communautaire vendredi 19 juin. Ce projet devrait couvrir le mandat actuel voire celui à venir. Un document de 42 pages a été examiné en Conférence des Maires le 4 juin, il a été revu en 16 pages et présenté aux Conseillers Communautaires le 11 juin dernier et nous sommes en l'attente des documents définitifs avant de pouvoir nous prononcer,
- ✓ répondant enfin à une autre question écrite de Jean LEMARIÉ sur les passeports biométriques, il précise que seules 4 communes de Caen la Mer ont été retenues et, qu'à l'instar des 25 autres communes, Bretteville sur Odon, n'ayant pas de locaux disponibles pour accueillir les installations nécessaires à la préparation des dossiers et à la réception du public, et la contribution financière allouée par l'État étant notoirement insuffisante, n'était pas en capacité d'être candidate.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, informe

que :

- ✓ la distribution de 100 sacs de compost le 6 juin dans le cadre de la journée de l'environnement s'est faite en 3 h auprès de brettevillais très intéressés par le compostage,
 - ✓ dans le domaine de l'urbanisme :
 - la procédure de révision simplifiée n° 3 destinée à permettre l'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage se poursuit et les personnes publiques associées, reçues cet après-midi, ont formulé leurs observations. L'enquête publique aura lieu du 22 juin au 21 juillet prochains,
 - s'agissant de l'urbanisation de la ZAC de la Maslière, une réunion publique aura lieu vendredi 26 juin à 18 h salle du sous sol de la Mairie pour tenir la population informée de l'avancement du dossier sachant qu'une première réunion a déjà eu lieu le 10/07/2008,
 - l'urbanisation des terrains de l'ex entreprise ENCE avenue de Woodbury est toujours en cours d'étude suite à un projet présenté aux riverains qui n'a recueilli ni leur assentiment ni celui de la Municipalité ni celui de la Commission Urbanisme. Nous sommes en l'attente d'un nouveau projet qui devra prendre en compte les contraintes que nous avons imposées en terme de circulation, de nombre de logements, de quota de logements sociaux, de respect de l'environnement et d'implantation des bâtiments. Bien entendu, ce nouveau projet sera présenté aux riverains et à la Commission Urbanisme.
- Jean LEMARIÉ, constatant que la commune travaille sur ce projet avec un promoteur bien identifié, s'étonne que l'orientation qu'il avait souhaité en Commission d'Urbanisme de recourir aux services d'un cabinet d'urbanisme ne soit pas suivie d'effet. Le Maire rappelle que la commune a exprimé ses exigences et bien souligné que le droit de préemption serait utilisé en cas de vente de ces terrains avec un projet d'urbanisation qui n'aurait pas son aval. Tous les promoteurs intéressés ont eu la même information. Les projets actuels sont, naturellement, ceux du promoteur qui a une promesse de vente des terrains.
- Daniel LE BLASTIER rappelle que, dans le cadre de la modification du PLU, la commune a édicté des principes d'urbanisation sur ce secteur que tout promoteur se doit de respecter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.